# **Annexe 1- Termes de référence de l’étude**

## CST Forêt

## Mission d’étude sur les définitions et les outils de suivi de la déforestation importée

**Termes de Référence provisoires**

## Contexte et enjeux du chantier

Le 13 mai 2019, le Comité Scientifique et Technique Forêt tenait sa réunion inaugurale, dédiée à la présentation de son fonctionnement et à la programmation de ses activités à partir d’une Feuille de route proposée par son Comité de pilotage.

A l’issue de la restitution des travaux de groupes de travail constitués pour explorer la contribution que pourrait apporter le CST à la mise en œuvre de la SNDI, il est apparu que les 6 thèmes liés à la SNDI proposés dans la feuille de route sont interdépendants et mériteraient d’être traités par le CST en appui aux groupes de travail du Comité de suivi de la SNDI mis en place au sein du GNFT (élargi aux représentants des industries agroalimentaires).

Le comité de pilotage a décidé d’organiser les activités de démarrage du CST de la manière suivante :

* Une étude bibliographique sur les définitions et les outils de suivi de la déforestation importée (sur 3 mois) ;
* Un « chantier structurant » sur la certification de l’objectif zéro-déforestation à l’échelle des filières et des bassins d’approvisionnement (sur 18 mois).
* Un « mini-chantier » opérationnel sur les impacts de la SNDI prenant la forme de deux « journées thématiques » consacrées au soja au Brésil (sur 12 mois).

Les présents termes de référence portent sur le recrutement d’un prestataire pour la mission d’étude sur les définitions et outils de suivi de la déforestation importée.

Le pilotage de cette étude sera assuré par un comité de pilotage désigné par la co-présidence (AFD-MEAE) du Comité Forêt comprenant les membres du comité de pilotage du CSTF, les animateurs des chantiers Certification et Impacts et de toute personne qu’il juge qualifiée.

Il sera également appuyé par un Comité de Suivi dont la composition sera arrêtée par le Comité de pilotage de l’étude (membres du CSTF volontaires et autres personnes ressources proposées par l’Animateur, le Secrétariat et le Comité de pilotage du CSTF).

## Objectifs du chantier

Pour sa mise en œuvre, la SNDI envisage la création d’un méta-label zéro-déforestation pour réduire la déforestation liée aux importation de commodités. La déforestation importée, au sens de la SNDI, couvre l’importation de matières premières ou de produits transformés dont la production a contribué, directement ou indirectement, à la déforestation, à la dégradation des forêts ou à la conversion d’écosystèmes naturels en dehors du territoire national. Il n’existe cependant pas de consensus ni sur la définition d’une forêt ni sur la définition de la déforestation. Comment alors quantifier la zéro-déforestation sans être d’accord sur ces définitions ? Définir consistant à exclure, toute définition est de nature politique autour de la fixation de seuils caractérisant de que sont la forêt, la déforestation et l’objectif zéro-déforestation. Son caractère opérationnel dépend aussi de la faisabilité technique et financière des outils de suivi. L’enjeu est donc de proposer des définitions politiquement, techniquement et financièrement acceptables garantissant la crédibilité de la SNDI au regard des connaissances existantes.

Peut-on ainsi se contenter de la définition donnée par la FAO[[1]](#footnote-1) ? Certains Etats tropicaux ont pris la liberté de tenter de redéfinir les forêts pour mettre en œuvre leur plan de développement stratégique émergent ou pour répondre à leur Contribution national déterminée dans le cadre de l’Accord de Paris. Peut-on avoir des définitions *ad-hoc* (plus « ancrées ») en fonction des filières et des bassins d’approvisionnement ? De leur côté, les schémas de certification ayant engagé une réflexion sur l’intégration de l’objectif zéro-déforestation n’en partagent pas la même définition (doit-on par exemple considérer la déforestation brute ou la déforestation nette). Favoriser la convergence des schémas de certification existant vers l’objectif zéro-déforestation ou développer un méta-label implique donc un accord sur ce qu’on identifie comme une « bonne » politique zéro-déforestation. Si une discussion bilatérale des concepts peut s’entendre avec certain pays et schémas de certification, celle-ci demande néanmoins à être cadrée.

En matière de suivi de la déforestation, il convient aussi de recenser et de catégoriser l’arsenal d’outils disponibles. Certains sont accessibles de manière libre et systématique ; d’autres ont un coût et surtout il faut définir une zone d’intérêt pour créer l’information. Tout dépend de ce qu’on veut observer. Un manque demeure quant aux plus opportuns à utiliser pour suivre la déforestation importée dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDI.

Puisque suivre la déforestation implique de mesurer une évolution, la date de référence (t0) à considérer pour le suivi de la déforestation sur chaque bassin géographique sera aussi une question clé à laquelle l’étude devra répondre. Tenant compte du fait que les filières ont des impacts différenciés sur les forêts qui varient d’un bassin d’approvisionnement à l’autre, des définitions *ad hoc* sont-elles politiquement défendables ?

Les membres du CST ont estimé qu’une clarification des concepts (ce que sont la forêt et la déforestation et l’objectif zéro-déforestation) est un prérequis pour l’intégration de l’objectif zéro-déforestation dans les schémas de certification existants et a fortiori pour l’élaboration d’un méta-label zéro-déforestation. Les définitions devront être comprises par les consommateurs et les industriels concernés :

* Quelles sont les différentes acceptions du terme forêt et leurs implications pour la gestion forestière ? Doit-on s’en tenir à une définition du type FAO ou bien à une définition plus exigeante du type HCS ?
* Quelles définitions opérationnelles retenir de la déforestation, de la dégradation forestière ? Quelles sont les méthodes les plus fiables pour leur mesure et leur suivi ?
* Dans quelle mesure peut-on s’appuyer sur des définitions existantes ou faut-il proposer une définition *ad hoc* ? Faut-il avoir des définitions génériques ou des définitions propres à des accords bilatéraux (donc acceptée par le pays producteur) facilitant leur intégration dans des feuilles de route bilatérales ?
* Ce travail devra être coordonné avec celui du Comité de suivi de la SNDI à qui il reviendra de s’emparer des recommandations du CST.

La question des outils de suivi devra être traitée en lien avec celle des définitions.

* Qu’est-on capable aujourd’hui d’observer et de mesurer ?
* Qu’est-il nécessaire d’observer et de suivre pour atteindre l’objectif zéro-déforestation ?

## Etapes et résultats attendus

### Etat des débats en matière de définition de la forêt, de la déforestation et de zéro-déforestation

Revue de la littérature et entretiens avec des personnes ressource pour établir les critères d’une « bonne politique » zéro-déforestation cohérente avec les critères figurant dans la SNDI.

Résultat attendu : Accord du CSTF sur ce qu’on identifie comme une « bonne » politique zéro-déforestation

### Etat de l’art en matière de suivi de la déforestation

Recensement et catégorisation des outils de suivi de la déforestation disponibles. Evaluer leur portée et limites respectives (précision, disponibilité de l’information, coûts, fiabilité, gouvernance).

Résultats attendus : benchmark des outils disponibles

### Recommandations opérationnelles

Revue des définitions utilisées dans les accords multilatéraux, les enceintes internationales, les schémas de certification (etc.), des réflexions sur leurs limites et des demandes pour les faire évoluer.

Résultats attendus : Proposition de définitions opérationnelles, i.e. scientifiques fondées, techniquement faisable, financièrement soutenables et politiquement acceptable. Les définitions retenues par le CSTF seront soumises pour validation au Comité de pilotage du CSTF puis au Comité de pilotage de la SNDI.

## Méthodologie

Une articulation étroite sera nécessaire avec les chantiers « Certification » et « Impacts » :

* Une synergie avec le chantier certification sera nécessaire, l’étude comparative de l’intégration de l’objectif zéro-déforestation dans les labels existants couvrant la question des définitions ;
* Ses résultats constitueront une base de travail pour la formulation de recommandations des deux chantiers.

Un travail bibliométrique sur la déforestation importée a été réalisée par le GIP-ECOFOR centré sur la production de l’expertise française dans les revues scientifiques.

* Si un travail bibliométrique additionnel est envisagé, en justifier la plus-value (caractère complémentaire)

Pour l’analyse de l’offre existante d’outils de suivi, proposer des catégories de caractérisation de cette offre au regard des besoins de la SNDI.

Afin de conduire ce chantier, il sera demandé à l’Animateur de préciser les modalités envisagées pour :

* Faciliter la participation des membres du CSTF et de son réseau à la réflexion à travers l’organisation de réunions du CSTF (dont l’organisation logistique sera accompagnée par le Secrétariat) ou de réunions/ateliers organisés par l’Animateur en lien avec le Secrétariat (coûts spécifiques à prévoir dans le budget) ;
* Mobiliser des contributions de personnes ressources compétentes (y compris, mais non limité aux membres du comité) avec une liste initiale des personnes envisagées pour la réalisation et pour le comité de suivi (ces dernières sont nécessairement extérieures au consortium) ;
* Créer un cadre d’échanges réguliers avec le Comité de pilotage de l’étude (qui prendra les décisions clefs relatives à l’avancement du chantier tout au long de sa mise en œuvre) et avec son Comité de suivi (qui fournira un avis autorisé) ;
* S’articuler aux autres chantiers en cours pour s’assurer que leurs besoins sont pris en compte et de la cohérence des recommandations ;
* S’articuler aux travaux existants ou en cours au niveau du Comité de suivi de la SNDI, si possible en intégrant certains de ses membres dans le comité de suivi du chantier ;

La méthodologie proposée par l’Animateur devrait en particulier proposer une démarche spécifique pour :

* L’état des débats sur les définitions
* La revue des outils de suivi existant
* L’élaboration de définitions opérationnelles

## Calendrier et livrables attendus

Ce chantier sera conduit entre les deux réunions du CST programmées en septembre 2019 et janvier 2020.

* Suite à la présentation de la méthodologie aux membres du CSTF en septembre 2019, une première phase des travaux sera consacrée au cadrage méthodologique.
* Une seconde phase des travaux (octobre-novembre 2019) sera dédiée à la revue de la littérature, à la revue des outils de suivi et à la consultation de personnes ressources.
* Une troisième phase sera consacrée à la production d’un consensus sur les définitions (décembre 2019) et à la discussion des recommandations (janvier 2020)

## Profil de l’Animateur et conditions de soumission

L’Animateur de l’étude devra pouvoir justifier d’une expérience conséquente dans le domaine de la foresterie et du changement d’utilisation des terres :

* + Avoir au moins 10 ans d’expérience dans le domaine ;
  + Prévaloir d’une expérience dans l’animation de réflexions collectives ;
  + Etre constitué d’une équipe d’experts pluridisciplinaires.

Le budget maximal en termes de ressources humaines de la mission est fixé à **15.000 Euros**. La mission sera réalisée sur une période allant d’octobre 2019 à janvier 2020. La proposition devra prévoir de s’articuler sur les réunions du CST de septembre 2019 et janvier 2020, auxquelles s’ajouteront des réunions avec le comité de suivi et le comité de pilotage du chantier.

Le candidat est invité à soumettre sa proposition technique et financière **avant le 2 septembre 2019**, en double copie, à l’attention du Secrétariat et de la co-présidence du Comité. Le comité de pilotage du CSTF se réunira en comité d’évaluation le 5 septembre 2019 afin d’étudier les offres soumises.

S’il est retenu, il devra présenter sa proposition méthodologique au Comité Forêt (prévu les 16 et 17 septembre), afin d’intégrer les suggestions et commentaires des autres membres et du Copil, avant contractualisation, prévue la première quinzaine d’octobre 2019.

La proposition technique et financière sera adressée aux adresses suivantes :

* + Catherine Bodart (MEAE) : [catherine.bodart@diplomatie.gouv.fr](mailto:catherine.bodart@diplomatie.gouv.fr)
  + Christophe du Castel (AFD) : [ducastel@afd.fr](mailto:ducastel@afd.fr)
  + Mathieu Auger-Schwarzenberg (AFD) : [augerschwartzenbergm@afd.fr](mailto:augerschwartzenbergm@afd.fr)
  + Ana Maria Velasco (Gret) : [velasco@gret.org](mailto:velasco@gret.org)
  + Judicaël Fetiveau (Gret) : [fetiveau@gret.org](mailto:fetiveau@gret.org)
  + Christian Castellanet (Gret) : [castellanet@gret.org](mailto:castellanet@gret.org)

## Contenu de l’offre méthodologique et financière :

1. Compréhension et remarques sur les TDR
2. Organisation et gouvernance de la mission d’étude :
   * Consortium (description des organisations, accord de consortium, organisation contractante) ;
   * Relations avec (i) le Comité de pilotage de l’étude, (ii) son Comité de suivi (nommé par le Comité de pilotage du CSTF, composé de membres extérieurs au consortium, sa composition sera arrêtée en aval de la réunion du CST de septembre 2019), (iii) le Secrétariat du CSTF ;
   * Contributeurs (membres du CSTF) et personnes ressources (extérieures au CSTF) à mobiliser dans l’exécution du chantier et dans son Comité de suivi ;
   * Gestion de l’information et des communications.
3. Méthode proposée (étapes, livrables, processus d’animation)
4. Moyens mobilisés (CV des animateurs et principaux contributeurs), autres RH, autres ressources (coût spécifiques liés aux activités en marge des réunions du CST)
5. Calendrier détaillé des activités avec ventilation des moyens (HJ + coûts spécifiques) par phase + dates de remise des livrables avec un temps minimal de 15 jours avant les réunions de validation du CST

1. <http://www.fao.org/3/ap862f/ap862f00.pdf> [↑](#footnote-ref-1)